



Déclaration CTA du 17 mars 2021

Monsieur le Recteur,

Mesdames et messieurs les membres du comité technique académique,

En cette navrante date d'anniversaire, l'Unsa-Education souhaite vous faire part de la difficulté à préparer ce CTA (comme les autres instances qui l'ont précédé) dans de bonnes conditions, particulièrement avec la visioconférence. Le travail se déroule dans de mauvaises conditions matérielles et est particulièrement éprouvant pour les membres en visioconférence. Même si nous remercions une fois encore les services pour la qualité des documents préparés.

Cependant, j'ai essayé de trouver un peu de positif pour entrer dans le vif de mon intervention. Il s'agit du projet de loi 4D qui a été transmis au Conseil d'État et qui ne prévoit plus la décentralisation des personnels de santé scolaire. C'est une bonne nouvelle pour notre système éducatif, pour les personnels et pour les élèves. L'UNSA Éducation, le SNIES-UNSA Education et le SNMSU-UNSA Education n'ont cessé d'agir à tous les niveaux pour que cette mesure soit abandonnée.

Nous resterons très attentifs dans les prochaines semaines au texte et à son parcours parlementaire afin que cette décision ne revienne pas par voie d'amendements.

D'autre part, toujours au sujet de cette loi, grâce à l'action conjointe de l'UNSA éducation, du SNPDEN UNSA et d'A&I UNSA, **le transfert pur et simple des adjoints gestionnaires aux collectivités locales est abandonné. Ne reste qu'une expérimentation** d'un « pouvoir d'instruction » pour trois ans, réservée aux collectivités qui en feront la demande. **C'est là un moindre mal, mais cela reste un mal.**

Même s'il ne s'agit pas d'une "autorité fonctionnelle" au sens plein du terme, ce "pouvoir" risque, comme nous l'avons déjà dit, de **mettre les adjoints gestionnaires d'EPLÉ dans des situations inconfortables, voire impossibles, avec un risque "d'injonction contradictoire"** chaque fois qu'il y aura conflit entre le chef d'établissement représentant de l'État et le président de la collectivité mais également chaque fois que les collègues jugeront qu'ils n'ont pas les moyens de faire, donc d'obéir!

Les adjoints gestionnaires ne sont pas de la ferraille qu'on martèle sur une enclume !

Ainsi, plutôt que de placer ces adjoints du chef d'établissement que sont les gestionnaires dans une situation impossible entre un marteau et une enclume au mépris de leur bien-être au travail voire de leur santé physique et mentale, mieux vaudrait intelligemment réfléchir à donner tout son sens au principe d'association des collectivités locales dont le rôle moteur est essentiel, au service public national d'éducation. Dans la loi actuelle, les outils existent, c'est le conventionnement Etat, collectivité, établissement. Il serait temps de lui donner tout son sens !

C'est pour cela que l'Unsa-Education continuera de concert avec ses syndicats A&I UNSA et SNPDEN UNSA de combattre ce projet tout **en restant force de proposition afin d'améliorer pour les élèves et les personnels le service public national d'éducation.**

Concernant les DGH des établissements, l'Unsa-Education dénonce, depuis sa parution, le budget alloué au second degré qui fait la part belle aux HSA et aux réductions de postes. Nous



vous l'avons déjà dit, monsieur le Recteur, on ne peut pas indéfiniment remplacer des « heures poste » par des HSA. Les conséquences sont nombreuses :

- Augmentation des heures supplémentaires pour nos collègues ce qui veut parfois dire avoir une classe en plus.
- Quid des temps partiel qui pourraient être refusés afin de maintenir les collègues à temps complet pour leur imposer des heures supplémentaires ?
- Concentration des HSA sur les plus petits établissements ce qui sollicite beaucoup trop les équipes

Les établissements ne pourront pas tenir longtemps à ce rythme. Le tour de passe-passe qui consiste à remplacer des postes par des HSA atteint sa limite.

Quid des orientations en Segpa ? Il semblerait qu'elles soient trop nombreuses dans le 54 au regard de la moyenne nationale ? Qu'en est-il dans les autres départements ? La volonté de réduire les segpa ne tient pas compte des réalités du terrain. La question est donc simple, comment permettre l'inclusion de ces élèves tout en respectant le seuil de 28 élèves par classe ?

Quand des dossiers Segpa sont refusés, ce sont les établissements qui doivent accueillir ces élèves très fragiles dans des classes déjà chargées. Comment gérer les adaptations nécessaires avec des effectifs aussi importants. L'Unsa-Education vous alerte sur le risque de décrochage pour des élèves qui auraient pu bénéficier d'une orientation EGPA.

Pour terminer mon intervention non exhaustive sur les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire sont multiples. Il faut d'abord les identifier, puis chercher à les résorber : l'UNSA Éducation détaille ci-dessous des conséquences identifiées par nos collègues du 1er et second degré, qui impactent les élèves, les familles, les équipes éducatives. Des constats et des propositions que l'UNSA Éducation a relayé également à la Dgesco.

Un mal être des enfants et des jeunes :

Conséquences sur les élèves, en premier lieu, en tant que personnes, enfants et jeunes. Nombre d'entre eux subissent avec des degrés variés d'angoisse la crise sanitaire, les rendant bien peu disponibles pour apprendre. Ce qui se traduit par une sur-sollicitation des personnels de santé et sociaux, qui constatent une augmentation inquiétante des manifestations de mal-être : scarifications, anorexies mentales, dénonciation de violences intra-familiales. Ces mêmes personnels qui sont mobilisés sur les tâches Covid au détriment de leur temps de présence dévolu aux élèves.

Le manque d'activité physique concourt également à renforcer ce mal être, la plupart des activités sportives péri-scolaires sont annulées, et l'éducation physique et sportive à l'école est totalement perturbée. Chez certains, les muscles les plus sollicités sont ceux de leurs mains pour activer les manettes de leurs consoles !

Et enfin, conséquence sur leur avenir, leur projet d'orientation, car fragilisés dans leurs apprentissages, l'autocensure s'amplifie, la démobilisation est grande, particulièrement ceux qui sont sujets au décrochage et si cela ne vient pas d'eux, une tendance à la hausse des réorientations pourrait s'observer. Par exemple, des élèves de seconde, déjà identifiés comme



faibles en 3ème, ont eu des difficultés à investir les apprentissages de seconde dans un lycée réorganisé en mode hybride. Que va-t-on leur proposer en juin ?

Un travail en équipe perturbé

Le fonctionnement des écoles et EPLE et du travail en équipe est perturbé. Les équipes en école, en EPLE, ont beaucoup de difficultés à maintenir les temps de réunions nécessaires à la bonne marche du système. Toutes n'ont pas la même capacité à s'organiser en réunion numérique. Un repli sur soi est constaté de la part des professeurs, notamment du 1^{er} degré, repli sur sa classe, qui ne peut plus collaborer ou échanger avec les classes voisines. Les métiers deviennent davantage solitaires, et c'est à prendre en compte pour la qualité de vie au travail.

La fin d'année scolaire pour les classes à examens n'est pas vraiment stabilisée, les chefs d'établissements reçoivent des consignes d'organisation qui changent régulièrement. Nous demandons des dates limites anticipées pour sécuriser les personnels, les élèves et leurs familles sur la forme que pourraient prendre les épreuves.

Prendre des mesures exceptionnelles en anticipant la rentrée 21

Enfin, si on se projette sur la prochaine rentrée scolaire, dont on ne peut encore évidemment dire comment elle s'organisera, il nous semble important de prendre en compte ces conséquences pédagogiques pour envisager des aménagements exceptionnels.

Aménagement sur les programmes, pour le lycée notamment, car il est unanimement reconnu par les professionnels que les programmes du lycée sont lourds, difficiles à boucler en temps normal. Cette fois, il est temps de les alléger pour accueillir et s'adapter aux élèves aux acquis fragiles qui auront connu l'hybridation de leur année antérieure. Et ce n'est pas du soutien en plus des cours dont on aura besoin car les choix politiques qui ont été faits sur le second degré (suppression de postes, HSE obligatoires) empêchent de trouver des professeurs volontaires, saturés de travail. Ces choix vont aussi pour la même raison de surcharge, mettre en péril le nécessaire travail collectif d'équipe. Enfin, ces choix entraînent un manque d'investissement qui se traduit par des hausses d'effectifs à contre-courant des besoins d'un suivi plus individualisé.

Intérêt des certifications ministérielles : comme l'écrivait récemment le Snpden Unsa nous pouvons nous interroger à juste titre sur l'utilité réelle des certifications PIX et ev@lang pour la scolarité actuelle des collégiens, Ces dernières apparaissant sur le terrain à beaucoup de nos collègues comme une charge supplémentaire, en décalage complet avec l'investissement total déjà demandé aux équipes pédagogiques et de direction.

Aménagements des formations : comme l'an passé, nous demandons de revoir les priorités de formation. Plus que jamais, les personnels ont besoin de se former sur les transformations de leurs gestes professionnels imposées par la crise sanitaire. Savoir gérer une hétérogénéité grandissante des niveaux des élèves, évaluer en contrôle continu, savoir mettre de la présence dans les cours à distance, en sont quelques exemples vifs.

Pour conclure, une réforme de la formation initiale des enseignants et particulièrement des



professeurs des écoles est en cours. On s'aperçoit que le cadre national est loin d'être exhaustif, que beaucoup de choses vont être décidées localement. A quelques mois de la mise en place de cette nouvelle formation, de nombreux points restent à éclaircir, l'Unsa education demande la tenue d'un groupe de concertation pour y évoquer les nombreuses questions qui se posent.

Enfin, je voudrais souhaiter bonne chance à madame Comte dans l'exercice de ces nouvelles fonctions, et la remercier pour son travail, la patience et la gentillesse dont elle a fait preuve au cours de toutes ces années passées à la DOS.

Pour les représentants de l'Unsa-Education au CTA
Magali Leclaire
Secrétaire Régionale